



CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE DU CRA MIDI-PYRENEES

Relevé de conclusions du 15 septembre 2020

Rappel de l'ordre du jour proposé

1. CR COS 3 12 2019
2. Présentation Handéo
3. Résolution Bilan d'Activités CRA
4. Résolution Formations CRA
5. Résolution Budget prévisionnel
6. Cahier des Charges CMPP en Occitanie (15 min)
7. Point sur la rentrée scolaire (15 min)
8. Point sur la conférence Emploi Inclusif (10 min)
9. Sièges consultatifs du Président du COS au CA du CRA (5 min)
10. Tour de table afin de solliciter les avis des membres sur les sujets qui doivent être abordés par le COS (25 min). *Ceux qui ne seront pas présents, sont invités à le faire par écrit avant la réunion.*
11. Questions Diverses.

Membres du COS présents : L. AMERY, C. FERRATGE, C. COUSERGUE, E. JANEAU,, A. MANCINI, S. FIGEAC, F. DETCHART, B. ROGE, P. ETCHART, R. ODOYER

Invités : C. DA COSTA FERREIRA, T. MAFFRE

Membres du COS excusés : K. ROUTABOUL, H. FRITZ, S. LALOYE, V. RUIZ

Le COS s'est tenu en visioconférence Starleaf. La séance a débuté à 14h.

1. Introduction : Léo AMERY remercie les participants et souhaite la bienvenue et souligne l'intérêt de la présentation d'Handéo et des démarches d'évaluation/certification des ESMS aux membres du COS
2. Présentation Handéo par Aurélie PIERRE-LEANDRE, directrice de CAP HANDEO

(voir documents transmis en complément)

La démarche d'évaluation CAP HANDEO suit un déroulement en trois étapes : candidature de l'établissement, auto-diagnostic selon le référentiel fourni par Cap Handéo, Évaluation sur site par 3

auditeurs, suivi sur 3 ans. Le coût pour un établissement s'élève à 4500€ auxquels s'ajoutent 1500€ par an pour le suivi si l'établissement est certifié.

La discussion ouverte après la présentation soulève les points suivants :

C. COUSERGUE évoque des expériences antérieures mitigées avec Handéo, mais les précisions apportées par Aurélie Pierre-Léandre et C. FERRATGE sont rassurantes.

E. JANEAU interroge l'ARS sur ses intentions, en référence à l'expérience de Nouvelle Aquitaine, dont l'ARS a financé un programme d'évaluations systématique des ESMS ; C. DA COSTA précise que l'ARS a justement rendez-vous avec la société Handéo la semaine prochaine.

P. ETCHART évoque la problématique de l'habilitation des organismes certificateurs ; Aurélie PIERRE-LEANDRE précise que HANDEO bénéficie d'un agrément COFRAC et a demandé une équivalence du référentiel à la HAS.

Th MAFFRE précise pour mémoire que le CRA n'a pas de mission de certification/évaluation

Suite à la présentation et à la discussion, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

Suite à la présentation du référentiel de certification Handéo, les membres du COS approuvent à l'unanimité le principe d'une certification de ce type pour les établissements et services accueillant des personnes TSA en Occitanie.

3. Résolution Bilan d'Activités CRA

L. AMERY propose une résolution qui fait référence à une présentation du rapport annuel pour avis au COS deux mois avant sa diffusion.

Th MAFFRE et R. ODOYER indiquent que le rapport annuel se base sur des indicateurs et grille de relevés d'activité et un calendrier imposés par les autorités de tutelle (CNSA). Sa rédaction représente un gros travail qui peine à respecter ce calendrier. Un avis très anticipé du COS paraît difficile à solliciter. En revanche l'intégration d'un rapport d'activité du COS et d'un avis sur l'année écoulé dans le rapport final semble tout à fait possible.

Les membres du COS demandent à l'unanimité que le Bilan d'Activités annuel du CRA contienne une rédaction préparée par les membres sur les activités et fonctionnement du COS. Il est convenu que le COS sera destinataire du rapport au moins deux semaines avant sa transmission à l'ARS.

4. Résolution Formations CRA

La résolution proposée est adoptée à l'unanimité :

Le catalogue des formations 2022 est soumis au COS pour un avis, suffisamment dans le temps avant publication pour donner un avis ou faire des propositions.

Le catalogue des formations 2022 contient au moins 30% de formations mixtes et au moins une formation dédiée spécifiquement aux personnes autistes.

Le catalogue 2023 contient au moins 50% des formations mixtes et/ou dédiées aux personnes autistes.

Toutes formations auxquelles Le CRA prête son nom ou participe comme partenaire sont soumises au COS pour un avis.

5. Résolution Budget prévisionnel

La résolution proposée est adoptée à l'unanimité :

Le Budget prévisionnel du CRA est soumis au COS pour un avis, suffisamment dans le temps avant transmission aux tutelles pour donner un avis ou faire des propositions. Un budget spécifique pour le fonctionnement du COS est présenté au sein du BP global

6. Cahier des Charges CMPP en Occitanie

Les membres représentants d'usagers du COS soulèvent la question de la compétence des CMP/CMPP/CAMSP en matière de TSA.

L'ARS rappelle que le CREA Occitanie a été mandaté pour faire des propositions de rénovation de ces dispositifs dans le cadre du Projet Régional de Santé. C. DA COSTA indique par ailleurs que le déploiement en cours des Plateformes de Coordination et d'Orientation 0-6ans vise à participer au développement des compétences. Des travaux nationaux sont engagés pour redéfinir les missions et conditions d'exercice des CMP/CMPP/CAMSP.

Les membres du COS demandent à l'unanimité - 1 voix que l'ARS Occitanie élabore un cahier de charges pour les CMPP dans notre région concernant l'accompagnement des enfants TSA, avec une concertation avec les représentants des usagers et dans le même sens que celui élaboré dernièrement par l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Les représentants d'associations d'usagers du COS conviennent d'une démarche collective de sollicitation de l'ARS pour demander que les représentants des usagers soient sollicités dans l'élaboration des projets, services, dispositifs etc... concernant l'accompagnement des personnes TSA et non pas simplement informés quand tout travaux sont terminer. Une fois cette lettre envoyée, je la transmettrai à tous les membres du COS pour information.

7. Point sur la rentrée scolaire

Les représentants du rectorat pointent à l'occasion de la rentrée les difficultés liées au renouvellement et recrutement des AESH, reconnaissant des tensions importantes. Par ailleurs, deux UEMA ouvrent ce mois-ci : l'une à Lias (32), l'autre à Castelsarrasin (82). Enfin 8 enseignants ressources autisme sont désormais nommés sur les départements.

Il est souligné par C. COUSERGUE, C. FERRATGE, E JANEAU, que les PIAL ne facilitent pas l'attribution des AESH, et qu'il n'y a pas de procédure officielle de recours pour les familles lorsqu'il y a conflit. La ligne téléphonique dédiée à l'inclusion est en outre le plus souvent saturée.

Le COS souhaite la relance du groupe de travail « scolarisation » et suggère une étude permettant de chiffrer le nombre de familles effectivement reçues à l'école préalablement à la rentrée, ainsi que la diffusion d'un questionnaire à propos du retentissement de la mise en place des PIAL.

L'ARS indique que des Comités Départementaux pour l'École Inclusive sont en cours d'installation et invite les représentants d'association qui n'ont pas encore été sollicités à se rapprocher de leurs interlocuteurs EN et DDARS pour y participer.

8. Point sur la conférence Emploi Inclusif

Suite à la proposition de Th MAFFRE, et suivant un avis unanime, la conférence sur l'Emploi inclusif est reportée compte tenu des circonstances sanitaires, avec une perspective d'échéance à fin 2021. Les travaux de préparation de l'organisation reprendront au printemps 2021.

9. Sièges consultatifs du Président du COS au CA du CRA

Le CA avait reporté sa décision lors de sa séance de fin 2019 et ne s'est réuni qu'en distanciel en juin dernier. La question n'est donc pas réglée. L. AMERY sollicitera à nouveau par écrit le président du CA pour s'en inquiéter.

Pas de question diverse. La séance est levée à 17h.

Léo AMERY
Président du COS